



SE DONNER LES MOYENS DE SES AMBITIONS

*Du développement durable
...à la stratégie gouvernementale*

*Avis présenté à la
Commission des
transports et de
l'environnement dans
le cadre des
consultations sur la
Stratégie
gouvernementale de
développement
durable 2015-2020*

CTE – 035M
C.P. – Développement
durable révisée
2015-2020

FÉVRIER 2015

Recherche et rédaction

Louis-Joseph Saucier

Syndicat de la fonction publique
et parapublique du Québec

Service de la recherche et de la
défense des services publics

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 2

Du développement durable.....2

... à la stratégie gouvernementale.....2

L'ÉPREUVE DES FAITS 4

Gouvernance en développement durable4

Transition vers une économie verte et responsable6

Gestion responsable des ressources naturelles et biodiversité6

Inclusion sociale, prévention des inégalités et prévention de la santé.....7

Aménagement du territoire et mobilité durable8

Énergie renouvelable et efficacité énergétique.....9

CONCLUSION 10

Un manque de volonté et de moyens 10

L'austérité peut être dépassée..... 12

INTRODUCTION

Du développement durable...

Depuis le dépôt du Rapport Brundtland par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies en 1987, la notion de développement durable a été l'objet de maintes définitions et interprétations, souvent fort divergentes.¹

À l'échelle québécoise, dans la Loi sur le développement durable adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2006, le développement durable a été défini de la façon suivante :

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.²

... à la stratégie gouvernementale

En vertu de cette loi, le gouvernement du Québec devait adopter une première stratégie gouvernementale visant à assurer la cohérence des actions gouvernementale en matière de développement durable³. Depuis, cette stratégie gouvernementale doit être renouvelée tous les cinq ans, avec une possibilité de prolongation d'au plus deux ans. La stratégie gouvernementale de développement durable constitue ainsi « le cadre de référence où le gouvernement indique quels sont les objectifs qu'il veut atteindre et comment il entend s'y prendre pour y arriver.⁴ »

La première stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, prolongée jusqu'en décembre 2014, était une nouvelle expérience d'envergure pour l'administration publique, les ministères et organismes (MO) devant se familiariser avec l'élaboration de plans d'action de développement durable. De l'aveu du rapport

1 Notons d'emblée qu'à la demande de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, l'expression « sustainable development » avait été initialement traduite par « développement soutenable », ce qui permettait de souligner que si l'on ne redouble pas de prudence, l'évolution des sociétés peut s'avérer insoutenable. Depuis, c'est l'expression « développement durable » qui s'est néanmoins imposée dans la francophonie.

2 Gouvernement du Québec, « Loi sur le développement durable », 2014, www.mdelcc.gouv.qc.ca/developpement/resume-loi.pdf, p. 3.

3 Cette loi s'applique aux ministères et organismes de l'administration publique québécoise, et permet de déterminer un échéancier à partir duquel des dispositions de la loi s'appliqueraient également aux organismes municipaux, aux organismes scolaires et aux établissements de santé et de services sociaux.

4 Gouvernement du Québec, « Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020 », 2015, <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf>, p. 8.

quinquennal de cette première stratégie, « pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie, certaines orientations ont été priorisées pour favoriser l'implantation de la démarche. »

Avec la stratégie gouvernementale 2015-2020, il importe maintenant de passer aux choses sérieuses. Pour être rigoureux et conséquent, le gouvernement du Québec doit se donner des objectifs et des moyens à la hauteur des défis socioéconomiques et environnementaux auxquels nous avons à faire face, en cette première moitié du 21^e siècle au Québec.

À cette fin, dans le présent avis, le SFPQ évaluera succinctement si le gouvernement québécois est déjà engagé dans la voie annoncée par les grandes orientations de sa nouvelle stratégie de développement durable. Puis, en conclusion, le SFPQ discutera de conditions pouvant permettre au gouvernement du Québec de se conformer pleinement aux engagements de sa stratégie.

L'ÉPREUVE DES FAITS

Il existe une volumineuse production documentaire de l'administration publique portant sur le développement durable et les efforts gouvernementaux pour y parvenir.

Entre l'« État de situation du développement durable au Québec ⁵ », le « Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable ⁶ », les « Exemples d'actions mises en œuvre dans le cadre des plans d'action de développement durable ⁷ », la « Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable ⁸ », le « Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable ⁹ » et tutti quanti, le gouvernement du Québec peut donner l'impression que l'administration publique, de façon générale, progresse résolument sur la voie du développement durable. Est-ce vraiment le cas?

Les grandes orientations sur lesquelles repose la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 offrent l'occasion d'un tel examen. Ces huit orientations représentent les principales aspirations du gouvernement québécois en matière de développement durable. À ce titre, elles serviront ici d'indicateurs pour évaluer la capacité actuelle de l'État québécois à se montrer à la hauteur de ses promesses.

Gouvernance en développement durable

Ainsi donc, dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, la première orientation propose de « renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique ». Dans le rapport du commissaire au développement durable du printemps 2014, il est toutefois indiqué que :

Depuis 2006, le commissaire au développement durable a exprimé plusieurs préoccupations, notamment en ce qui concerne l'actuelle stratégie gouvernementale, les plans d'action adoptés par les entités pour

5 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, « État de situation du développement durable au Québec – Rapport de la période 2006-2013 », 2014, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/Etat_situation_DD_web.pdf>.

6 Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, « Rapport quinquennal de mise en œuvre - Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 », 2014, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/rapport_strat_gouv.pdf>.

7 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, « Le développement durable au gouvernement du Québec : Exemples d'actions mises en œuvre dans le cadre des plans d'action de développement durable », 2014, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/exemples_actions.pdf>.

8 Gouvernement du Québec, « Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable », <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/politique-gvt-ecoresponsable.pdf>.

9 Gouvernement du Québec, « Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable », 2011, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/articles/aegq_novembre2011.htm>.

y donner suite, les indicateurs de résultats choisis et la reddition de comptes effectuée. [...] Malgré le nombre de lacunes relevées lors de nos travaux antérieurs et l'importance de celles-ci, il reste encore beaucoup de correctifs à apporter à la suite des recommandations formulées. Cette situation nous a conduits, cette année, à vérifier si les entités étaient allées au-delà de l'aspect administratif de la démarche et avaient réellement intégré le développement durable dans leurs pratiques de gestion.¹⁰

Un constat accablant est apparu suite à cette nouvelle vérification : « Plus de sept ans après l'adoption de la loi, aucune des entités vérifiées n'a suffisamment adapté ses pratiques de gestion afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans ses activités.¹¹ »

Manifestement, le gouvernement du Québec aura fort à faire pour véritablement instaurer une gouvernance en développement durable dans l'administration publique. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), qui a un rôle de coordination et de supervision de l'application de la Loi sur le développement durable par les MO, a été touché par le budget d'austérité de juin 2014. Avec un budget amputé de plus de 9 millions \$, le ministère a ainsi subi une nouvelle compression budgétaire, cette fois de près de 5 %¹².

Le SFPQ ne dispose pas des données permettant d'évaluer la variation spécifique des ressources humaines au Bureau de coordination du développement durable du MDDELCC, mais il demeure que malgré l'ajout de cette importante responsabilité de coordination et de supervision, l'effectif total du ministère a été réduit dans la dernière décennie en raison de la directive générale de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux quittant son emploi.

Ainsi, ce ministère est passé de 1 960 employées et employés en 2003, dont 1 740 employées et employés réguliers¹³, à 1 748 équivalents temps complet en 2013¹⁴, dont 1 617 employées et employés réguliers¹⁵. Le ministère qui est au carrefour de la stratégie gouvernementale de développement durable voit donc ses ressources se raréfier.

10 Vérificateur général du Québec, « Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015 – Rapport du commissaire au développement durable », 2014, <http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2014-2015-CDD/fr_Rapport2014-2015-CDD.pdf>, p. 30.

11 Vérificateur général du Québec, op. cit., p. 27.

12 Assemblée nationale du Québec, « Journal des débats de la Commission des transports et de l'environnement », 41^e législature, 1^{re} session, vol. 44 N° 5, jeudi 26 juin 2014, <<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cte-41-1/journal-debats/CTE-140626.html>>.

13 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, « Rapport annuel de gestion 2002-2003 », <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/rapports_annuels/Rapportannuel2002-2003.pdf>, p. 60.

14 Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, « Rapport annuel de gestion 2013-2014 », 2014, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/rapports_annuels/rapportannuel2013-2014.pdf>, p. 25.

15 « L'effectif de la fonction publique du Québec 2012-2013 », 2014, http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/effectif_fonction_publique/effectif12_13.pdf, p. 128.

Transition vers une économie verte et responsable

Dans la stratégie gouvernementale 2015-2020, la seconde orientation consiste par ailleurs à « développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable ». Dans une récente étude universitaire posant précisément un diagnostic sur l'intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale québécoise, il a cependant été établi qu'au-delà des initiatives sectorielles, le « gouvernement du Québec ne réalise pas de planification gouvernementale intégrée visant la transition vers une économie verte.¹⁶ » L'expérience internationale démontre que la fiscalité écologique accélère la transition vers une économie écologiquement et socialement viable. Seulement, il n'existe même pas pour l'instant de recension des mesures d'écofiscalité au Québec¹⁷. En réalité, le gouvernement québécois ne s'est pas donné les moyens, jusqu'à maintenant, de provoquer une transition conséquente vers une économie verte et responsable.

Gestion responsable des ressources naturelles et biodiversité

Dans la nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable, la troisième orientation commande de « gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité ». Pour gérer convenablement les ressources naturelles et s'assurer du respect de la biodiversité, l'encadrement législatif et réglementaire pourrait certes être bonifié. Concrètement, toutefois, les meilleures règles ne valent rien si personne ne s'occupe de les faire respecter. Au gouvernement du Québec, ce sont des techniciens et techniciennes en eau et assainissement qui assument la fonction d'inspecteur et d'inspectrice en environnement. De 319 en 2010, leur nombre est passé à 283 en janvier 2015¹⁸.

Pendant ce temps, dans le secteur forestier, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs n'inspecte plus les travaux d'aménagement de la forêt publique, car l'entière responsabilité des travaux sylvicoles a été déléguée à une filiale d'Investissement Québec en 2013. Des travaux sylvicoles sous l'égide de Rexforêt pourraient ne plus être aux normes, le ministère n'en vérifiant plus la conformité. Dans le suivi d'une vérification des interventions gouvernementales dans le secteur minier, d'autre part, le commissaire au

16 Nadine Gaudette, « L'économie verte au Québec : pistes d'action exploratoires pour améliorer son intégration dans l'action gouvernementale », mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, 2014, <http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2013/Gaudette_N_2014-02-11.pdf>.

17 SWITCH – Alliance pour une économie verte au Québec, « Propositions pour engager le Québec dans une réforme fiscale verte », 2014, <http://allianceswitch.ca/wp-content/uploads/2014/01/SWITCH-Rapport-Ecofiscalite_Janvier-2014.pdf>, p. 6

18 Données extraites des listes de cotisantes et de cotisants du SFPQ.

développement durable a déploré dans son rapport de l'hiver 2013 que « l'encadrement des travaux d'inspection demeure insatisfaisant¹⁹ ».

Sur le plan de la protection de la biodiversité maintenant, il appert que le gouvernement du Québec ratera l'atteinte de ses objectifs de création d'aires protégées. Alors qu'il s'est officiellement engagé à « porter le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie du territoire québécois en 2015²⁰ », la superficie protégée ne représente aujourd'hui que 9 % du territoire et la création de nouvelles aires stagne depuis 2013²¹.

Inclusion sociale, prévention des inégalités et prévention de la santé

Dans la stratégie gouvernementale révisée, par les quatrième et cinquième orientations, Québec s'engage aussi à « favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques » et à « améliorer par la prévention la santé de la population ». Les tendances récentes au Québec sont cependant peu reluisantes. Selon des données publiées par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le taux de faible revenu des personnes est en hausse généralisée depuis 2007 dans toutes les catégories d'âge, chez les femmes comme chez les hommes, chez les personnes seules et les familles biparentales ou monoparentales²². Dans une étude toute récente de l'Institut de la statistique du Québec, on apprend en outre qu'au cours des années 2000, au Québec, la distribution des revenus avant impôt a été un peu plus égalitaire, ce qui a cependant eu un effet nul parce que l'effet de redistribution de l'impôt a été plus inégalitaire.²³

Le soutien à la réintégration sociale et à l'employabilité n'est assurément pas à la hauteur des besoins. Aujourd'hui, les personnes qui sont en situation d'extrême vulnérabilité n'ont pratiquement plus accès aux agentes et agents d'aide du MESS. À Emploi-Québec, depuis peu, les agentes et agents d'aide à l'emploi sont même confinés à leur bureau. Par-dessus le marché, le gouvernement a annoncé vouloir abolir 500 postes dans ce ministère et fermer des dizaines de points de services d'ici 2016, alors que le réseau des Centres locaux d'emploi est déjà en lente désagrégation depuis plusieurs années.

19 Vérificateur général du Québec, « Suivi d'une vérification de l'optimisation des ressources – Interventions gouvernementales dans le secteur minier », 2013, <http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_salle-de-presse/fr_Presentations/fr_Fichiers/fr_Presentation20130120-CDD_Chap07.pdf>, p. 8.

20 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, « Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées », 2011, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/orientations-strateg2011-15.pdf>, p. 3.

21 Alexandre Shields, « Québec ratera la cible des aires protégées », *Le Devoir*, 15 juillet 2014, <<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/413466/quebec-ratera-la-cible-des-aires-protegees>>.

22 Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2013 », 2014, <http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/cepe_etat_situation_2013.pdf>, p. 12.

23 Institut de la statistique du Québec, « L'inégalité du revenu disponible des ménages au Québec et dans le reste du Canada : bilan de 35 années », 2014, <<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol19-no1.pdf>>, p. 3.

Sur le plan de la santé publique, l'austérité fait aussi son œuvre. Au Québec, à peine quelque 2 % du budget en santé y est investi²⁴. Pourtant, lors du budget de juin 2014, alors que le budget de la santé a été globalement bonifié de 2,6 %, plusieurs secteurs de la santé publique se sont vus imposer des compressions²⁵. Puis, il a été révélé en novembre 2014 que le gouvernement québécois a demandé aux directions régionales de santé publique de réaliser des compressions d'environ 30 % de leur budget, soit la mise à pied de près d'un employé sur trois pour le 1^{er} avril 2015 et la révision concomitante de programmes de prévention et promotion de la santé²⁶.

Aménagement du territoire et mobilité durable

La stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, dans ses sixième et septième orientations, ambitionne également d'« assurer l'aménagement durable du territoire et [de] soutenir le dynamisme des collectivités », ainsi que de « soutenir la mobilité durable ». Les récentes compressions dans les transferts aux municipalités, l'abolition unilatérale des Conférences régionales des élus et celle de Centres locaux de développement, de même que la fin du financement de l'instance-conseil Solidarité rurale ne sont certes pas des décisions qui vont dans le sens de renforcer le dynamisme des collectivités et les capacités d'aménagement durable du territoire.

À cela se sont ajoutées, au cours des derniers mois, l'abolition des directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de même que l'abolition des directions et bureaux régionaux du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, qui avaient des rôles de coordination entre les directives ministérielles et les acteurs locaux œuvrant à la vitalité des communautés. De façon générale, c'est toute la présence de la fonction publique et parapublique à la grandeur du territoire québécois qui a été progressivement compromise dans la dernière décennie. De la fermeture sporadique – par manque de personnel – de bureaux régionaux de la Régie du logement ou de l'Office de la protection du consommateur, à la fermeture définitive de bureaux régionaux du MAPAQ ou de la Financière agricole, c'est la capacité de l'État québécois à soutenir la qualité de vie des citoyennes et citoyens de toutes les régions qui a été affaiblie.

Quant à la mobilité durable, l'absence d'un réseau public de transport collectif interrégional se fait plus que jamais sentir, après la décision d'Orléans Express de réduire ses services dans les régions de la Montérégie, du Centre-du-Québec, de la Mauricie, de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. De plus, la stratégie d'électrification des transports, dévoilée par le gouvernement du

24 Isabelle Dubé, « Compressions en Santé publique: un groupe de jeunes médecins en colère », La Presse, mercredi 5 novembre 2014, <<http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201411/05/01-4816223-compressions-en-sante-publique-un-groupe-de-jeunes-medecins-en-colere.php>>.

25 Amélie Daoust-Boisvert, « Les soins avant la prévention », *Le Devoir*, jeudi 17 juillet 2014, <<http://www.ledevoir.com/societe/sante/413631/sante-les-soins-avant-la-prevention>>.

26 Amélie Daoust-Boisvert, « La santé publique menacée », *Le Devoir*, mardi 4 novembre, <<http://www.ledevoir.com/societe/sante/422844/la-sante-publique-menacee>>.

Québec en 2013, tarde à se mettre en œuvre après la fermeture du secrétariat chargé de coordonner les actions gouvernementales à cet effet²⁷.

Énergie renouvelable et efficacité énergétique

La huitième et dernière orientation de la nouvelle stratégie gouvernementale appelle enfin à « favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre ». En février 2014 était déposé le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec²⁸. Fruit d'une consultation publique dans 15 régions du Québec et de l'analyse de plus de 460 mémoires, ce volumineux rapport devait jeter les bases d'une politique énergétique québécoise.

On y proposait un ambitieux virage passant par la réduction marquée de notre dépendance aux énergies fossiles et par de vigoureuses mesures d'efficacité énergétique. En mettant discrètement en marche un nouveau processus d'élaboration d'une politique énergétique, basé sur une consultation brève et sommaire, le gouvernement met au rancart l'ambitieuse proposition de politique énergétique du rapport Lanoue-Mousseau, qui visait pourtant clairement à favoriser le recours aux énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Entre-temps, le gouvernement québécois n'est pas parvenu à obtenir de TransCanada, dans les délais attendus, l'avis de projet concernant la construction d'un pipeline de 700 km que l'entreprise souhaite construire au Québec. Le temps risque maintenant de manquer pour que l'étude d'impact environnementale et les consultations publiques sous l'autorité du gouvernement québécois puissent être réalisées avec rigueur avant le début des audiences fédérales décisives de l'Office national de l'énergie, prévu pour l'automne 2015.

27 Association des Véhicules Électriques du Québec, « Stratégie d'électrification des transports : Où en sommes-nous ? », lundi 26 janvier 2015, <<http://www.aveq.ca/actualiteacutes/strategie-delectrification-des-transports-ou-en-sommes-nous1>>.

28 Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, « Maîtriser notre avenir énergétique », 2014, <<http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/Rapport-consultation-energie.pdf>>.

CONCLUSION

Un manque de volonté et de moyens

Malgré des progrès indéniables dans certains secteurs précis, en dépit d'efforts authentiques dans certains MO, le gouvernement du Québec est loin de la coupe aux lèvres en fait de développement durable. Le changement culturel que ce virage présuppose dans la conception de politiques publiques et de projets d'investissement public ne s'est pas opéré.

Pour preuve, nos décideurs misent sur de grands chantiers d'infrastructures routières et sur le Plan Nord comme projets collectifs et économiques structurants. Ce faisant, on lègue d'une part aux générations futures du béton et des routes supplémentaires à entretenir plutôt qu'un réseau de transport collectif performant et une utilisation généralisée de véhicules à faibles émissions polluantes.

D'autre part, le Plan Nord continue de miser essentiellement et avec empressement sur l'exploitation minière à grande échelle, alors que le cours des métaux a chuté et qu'une vision de développement durable commanderait une exploitation plus raisonnée et tardive de ces ressources naturelles non renouvelables. Dans son dernier rapport sur les interventions gouvernementales dans le secteur minier, le commissaire au développement durable relevait que cinq ans après sa recommandation initiale, le gouvernement ne faisait toujours « pas fait d'analyse pour évaluer si les bénéfices retirés des activités minières compensent les coûts qui y sont associés.²⁹ » Comment justifier dès lors la précipitation dans un Plan Nord qui socialise les coûts et privatise les profits ?

Au Québec comme ailleurs, il existe maintenant un grand scepticisme citoyen à l'égard des initiatives de communication écoresponsable des organisations, jugées bien souvent non crédibles et opportunistes³⁰. Le gouvernement québécois doit donc rester prudent pour ne pas verser vainement dans l'écoblanchiment. Alors, qu'est-ce qui pourrait permettre à l'administration publique d'honorer pleinement les engagements de la nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable ?

D'abord et avant tout, davantage de volonté et de cohérence politiques sont nécessaires. Comme il a été démontré précédemment, les aspirations en développement durable sont fréquemment en porte-à-faux avec d'autres orientations ou politiques gouvernementales. La quête inassouvie d'un « environnement économique stable et

29 Vérificateur général du Québec, « Suivi d'une vérification de l'optimisation des ressources – Interventions gouvernementales dans le secteur minier », op. cit., p. 10.

30 Josiane Lévesque et Fabien Durif, « La communication éco-responsable : du "greenwashing" à la "myopie du marketing vert" ! », *GaïaPresse*, numéro 6, janvier 2013, <<http://gaiapresse.ca/dossiers/page-la-communication-eco-responsable-du-greenwashing-a-la-myopie-du-marketing-vert-586.html>>.

prévisible favorisant l'investissement des entreprises³¹ » prévaut couramment sur les autres considérations socioéconomiques ou environnementales.

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, adoptée en 2014, spécifie par exemple que les exigences des normes de nature législative ou réglementaire « ne devraient pas être plus contraignantes que celles des principaux partenaires commerciaux du Québec, notamment l'Ontario et les États américains limitrophes³² ». De même, la collaboration du gouvernement provincial dans la mise en œuvre d'accords commerciaux et économiques internationaux, comme l'Accord économique et commercial global Canada-Union européenne, peut restreindre sa capacité à édicter des normes plus contraignantes en faveur du bien commun, rompant avec l'esprit de la Loi sur le développement durable. À titre d'exemple, une poursuite de 250 millions \$ a été intentée contre le gouvernement fédéral par l'entreprise états-unienne Lone Pine Resources, en vertu du chapitre 11 de l'ALENA, en raison du moratoire du gouvernement québécois sur la fracturation hydraulique du gaz de schiste³³.

À l'heure actuelle, de toute évidence, la stratégie gouvernementale de développement durable n'apparaît pas du tout comme la stratégie centrale du gouvernement québécois, c'est-à-dire l'énoncé des principales visées de l'État pour l'épanouissement du Québec et des moyens privilégiés pour y parvenir. L'expérience québécoise des dernières années révèle que jusqu'à maintenant, les engagements gouvernementaux en développement durable ont été considérés dans l'administration des affaires publiques comme des engagements secondaires, souvent contraires à la vision de désengagement de l'État promue par ses dirigeants.

Le SFPQ recommande donc qu'une volonté politique forte, garante de cohérence politique, préside à une véritable mise en œuvre des orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Cependant, même avec les intentions les plus affirmées, l'administration publique québécoise n'aurait présentement pas les moyens financiers pour remplir ses engagements.

Avec le choix politique de l'austérité, l'heure est aux coupes budgétaires, aux mises à pied, aux abolitions de programmes. L'État peine à s'acquitter de ses missions, et les perspectives de bonification et d'amélioration de l'intervention publique sont fortement compromises, rendant l'exercice actuel d'élaboration d'une stratégie foncièrement inutile, voire cosmétique.

31 Ministère des Finances, « Plan budgétaire – Budget 2014-2015 », 2014, <<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015a/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>>, p. A83.

32 Ministère des Finances et de l'Économie, « Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif », 2014, <http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_pol_gouv_ara2014.pdf>, p. 4.

33 Fannie Olivier, « Dommages réclamés pour le moratoire du Québec sur le gaz de schiste », *La Presse*, jeudi 3 octobre 2013, <<http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201310/03/01-4696246-dommages-reclames-pour-le-moratoire-du-quebec-sur-le-gaz-de-schiste.php>>.

L'austérité peut être dépassée

Cet état de fait n'est heureusement pas une fatalité. Des solutions équitables pour regarnir le trésor public sont à portée de main. En annexes de cet avis se trouvent le plan de financement des services publics présenté par le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) lors des consultations prébudgétaires 2014-2015, de même que le tableau des solutions fiscales et des mesures de contrôle des dépenses de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. Il y a là, respectivement, pour 3 milliards \$ et pour 10 milliards \$ que le gouvernement du Québec pourrait aller chercher pour financer ses missions. On y retrouve d'ailleurs des mesures d'écofiscalité avantageuses pour les finances publiques et le développement durable du Québec.

Le SFPQ recommande d'adopter ces mesures de financement public.

L'austérité va par contre dans un sens inverse et ne peut que compromettre la capacité du gouvernement du Québec à mettre en œuvre sa stratégie révisée de développement durable.

Intégrer, par exemple, des critères de développement durable à l'actuel processus de révision des programmes serait soit vain, soit illusoire. Le mandat confié à la Commission de révision permanente des programmes est en effet de « proposer une vision globale quant au repositionnement de l'État », en s'assurant « que les programmes répondent à un besoin prioritaire des citoyennes et des citoyens et qu'ils relèvent de la mission de l'État »³⁴. Autrement dit, dans une démarche d'austérité ne reposant que sur la réduction des dépenses publiques, il faut sans cesse réduire les missions de l'État et toujours chercher à diminuer la portée de l'intervention publique.

Le SFPQ est une organisation chargée de promouvoir un projet de société axé sur la démocratie, le développement durable, le partage, l'équité, la solidarité et le progrès de la société. Avec une réelle volonté politique de cheminer dans le sens des orientations de la nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable, le SFPQ est d'avis qu'il serait tout à fait possible de changer d'état d'esprit et d'envisager autrement le rôle de l'État québécois.

L'esprit de renoncement et la dépossession collective associés à l'austérité pourraient alors céder le pas à un projet de société enthousiasmant, soit l'édification d'un Québec plus viable pour les générations d'aujourd'hui et celles de demain. En se donnant les moyens de ses ambitions, le Québec pourrait ainsi devenir un chef de file mondial en matière de développement socioéconomique responsable, écologique et durable.

³⁴ Commission de révision permanente des programmes, « Commission », 2014, <<https://revisiondesprogrammes.gouv.qc.ca/commission/>>.

Consultations prébudgétaires 2014-2015
Ministère des Finances du Québec

PLAN DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

SECRÉTARIAT INTERSYNDICAL DES SERVICES PUBLICS

Présenté le 12 mai 2014
Montréal



Mise en contexte

Bien que la situation des finances publiques du Québec demeure, à la veille du dépôt du budget 2014-2015, dans un état préoccupant, le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) tient à rappeler l'importance des services publics pour l'ensemble de la société québécoise. Les services publics constituent un important dispositif de redistribution de la richesse et, à ce titre, ils sont indissociables du bien-être de la population. En outre, ils contribuent à la vitalité de l'économie en mettant à la disposition des entreprises un important bassin de travailleuses et de travailleurs compétents, qualifiés et en bonne santé. Les Québécoises et les Québécois ont toujours été profondément attachés à leurs services publics; ils le sont d'autant plus aujourd'hui qu'ils sont confrontés à l'accroissement des inégalités sociales et économiques, de plus en plus prononcées dans notre société.

Malheureusement, tous ne partagent pas notre avis sur la valeur des services publics. Certains groupes et éditorialistes de tendance néolibérale usent de tous les moyens afin de convaincre la classe politique et la population de réduire l'offre de services et la taille de l'État. Le SISP ne partage ni leur alarmisme, ni leur sentiment d'urgence quant à la situation économique du Québec. En fait, le SISP considère que les difficultés les plus pressantes se trouvent ailleurs.

Des services publics à bout de souffle

Les services publics ont contribué de manière exceptionnelle à l'essor et à la modernisation de la société québécoise, mais leur pérennité est loin d'être acquise. En témoignent les constats du dernier rapport de la Protectrice du citoyen, déposé en septembre 2013 : selon Raymonde Saint-Germain, les compressions budgétaires des dernières années ont produit des effets néfastes sur la qualité et sur l'accessibilité des services publics. Elles ont été tout particulièrement nuisibles aux services destinés aux personnes les plus fragiles de notre société, les aînés et les personnes handicapées.

Prétendre que les compressions budgétaires n'ont aucun impact sur les services n'est plus possible à l'heure actuelle. On constate un véritable problème sur le terrain. La Protectrice n'a fait que confirmer les observations des membres que nous représentons. M^{me} Saint-Germain estime que toute autre coupe budgétaire affecterait aussitôt les services rendus à la population. Déjà, les délais s'allongent, l'offre de services de proximité se rétrécit, les plaintes et les signalements fondés augmentent, et ce, tout particulièrement dans le secteur de la santé et des services sociaux. Visiblement, la déresponsabilisation de l'État a eu ses effets, et cela inquiète la Protectrice du citoyen tout comme les organisations membres du SISP.

Un plan pour mieux financer nos services publics

Et pourtant, il existe de nombreuses façons d'éviter les solutions « faciles » privilégiées par l'État (compressions, tarification et privatisation des services publics). Ce dernier pourrait introduire de nouvelles sources de revenus et en profiter sans nuire à la croissance économique du Québec ni pénaliser les familles, les démunis et les contribuables de la classe moyenne. Nous appuyant aussi bien sur nos propres travaux que sur des recherches indépendantes, nous vous proposons ici un plan de financement des services publics de 3,2 G\$ qui comporte de

nombreuses mesures fiscales progressistes et écologiques. De même, nous vous encourageons à renforcer la lutte contre l'évasion fiscale, notamment l'utilisation des paradis fiscaux, pratique trop répandue et trop facile d'accès, et nous vous demandons de mettre fin à la sous-traitance dans la fonction publique. D'ailleurs, au fil des révélations-chocs de la commission Charbonneau ainsi qu'à la lecture des rapports de la Protectrice du citoyen et du Vérificateur général du Québec par intérim, le recours à la sous-traitance comme panacée contre le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux est apparu nuisible à la conservation de l'expertise interne dans la fonction publique, risqué par rapport aux dangers de corruption et de collusion, et très coûteux pour les finances publiques. Une étude¹ l'a récemment démontré en mettant en évidence les importants dépassements de coûts de contrats donnés en sous-traitance dans les secteurs public et parapublic.

Le Québec est riche, et les Québécoises et les Québécois ont les moyens de financer les services publics qu'ils se sont donnés au fil des ans. Ils y tiennent. Vous trouverez dans les pages qui suivent une synthèse de mesures que nous estimons justes, équitables et réalistes. Elles sont regroupées en deux blocs distincts : les mesures d'économies et les mesures de revenus.

Présentation du SISP

Le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) regroupe plus de 270 000 membres, issus de trois organisations syndicales, la CSQ, le SFPQ et l'APTS, dont la majorité provient des secteurs public, parapublic et péripublic. La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente plus de 200 000 membres qui travaillent principalement au sein des secteurs de l'éducation, de la santé et des services de garde. Le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) représente 42 000 membres. Quelque 31 000 d'entre eux sont issus de la fonction publique et 11 000 autres proviennent du secteur parapublic. L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) représente 31 000 travailleuses et travailleurs occupant des postes professionnels ou techniques au sein du réseau public de la santé et des services sociaux.

¹ <http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/sous-traitance>

Mesures d'économies

Fin de la sous-traitance

235 M\$

Contrats de ressources informationnelles dans la fonction publique

En 2011, la valeur totale des contrats publics s'est élevée à 28,8 G\$, soit presque l'équivalent des dépenses de l'État en santé. En fait, plutôt que de diminuer, la valeur de ces contrats augmente depuis de nombreuses années ! De 2003 à 2010, les contrats octroyés par les ministères pour les ententes de service sont passés de 845 M\$ à 1,9 G\$, ce qui représente une hausse de 126 %.

Le cas des contrats en sous-traitance au chapitre des ressources informationnelles (RI) est une illustration parfaite d'un secteur où l'État pourrait faire des économies substantielles. Comparativement à d'autres administrations publiques, celle du Québec a davantage recours aux ressources externes. En 2008-2009, la part des dépenses en RI liée à des ressources externes était de 52 % dans la fonction publique québécoise, alors qu'elle s'est maintenue entre 8 % et 24 % dans les autres gouvernements provinciaux canadiens et dans d'autres États. Les dépenses totales afférentes à la main-d'œuvre en ressources informationnelles se chiffraient à 905 M\$ en 2008-2009, dont 470,6 M\$ ont été versés en sous-traitance.

Or, le Vérificateur général a déterminé que le coût d'une ressource interne est d'environ 215 \$ à 475 \$ par jour, alors que celui d'une ressource externe se situe régulièrement entre 400 \$ et 950 \$. Le recours à la sous-traitance est donc plus coûteux que la réalisation en interne. En fait, le contribuable paie deux fois plus cher lorsque l'État a recours à la sous-traitance, ce qui représente une économie potentielle de 235 millions dans le seul secteur de la fonction publique.

Contrairement à ce qu'on avance généralement, la sous-traitance ne constitue pas un mode de gestion permettant de réduire les coûts de l'appareil public. De fait, les données montrent que les hausses de coûts de la valeur des contrats accordés pour les services professionnels et techniques ne sont absolument pas maîtrisées par les ministères et les organismes qui octroient ces contrats (hausse de 121 % par rapport à 2003-2004). La masse salariale du secteur public, elle, passait de 3 250 millions de dollars en 2003-2004 à 3 582 millions en 2010-2011, soit une hausse d'à peine 10 %. Cette comparaison milite fortement en faveur de l'embauche de personnel afin d'assurer la saine gestion budgétaire.

Meilleure maîtrise des coûts liés aux médicaments

1 144 M\$

Augmentation de la durée d'ordonnance

Selon une étude comparative, on constate que le nombre d'ordonnances par habitant au Québec dépasse de 44,7 % la moyenne canadienne. En même temps, la durée d'ordonnance au Québec est de 37,4 % inférieure à la moyenne canadienne — plusieurs provinces canadiennes acceptent des durées d'ordonnance allant jusqu'à six mois d'approvisionnement, ce que le règlement du Québec ne permet pas. En effet, le Régime public d'assurance médicaments du Québec oblige les pharmaciens à ne délivrer de médicaments que pour un

mois d'approvisionnement, avec la possibilité de renouveler. Il en résulte un gonflement inutile des frais d'exécution d'ordonnances. L'abolition des franchises mensuelles permettrait d'avoir des durées d'ordonnance équivalentes à la moyenne canadienne, ce qui générerait des économies estimées à 144 millions², tout en allégeant le travail des pharmaciennes et des pharmaciens.

Régime universel d'assurance médicaments et centralisation des achats

Au Québec, l'achat des médicaments est complètement décentralisé. Outre les hôpitaux, qui regroupent leurs achats de médicaments, ce sont les citoyens individuellement qui achètent leurs médicaments à leur pharmacien. Cette situation s'explique en grande partie par la coexistence de différents régimes d'assurance médicaments privés et d'un régime public. La création d'une assurance médicaments universelle et publique permettrait d'acheter de manière centralisée et de négocier plus fortement le prix des médicaments. Des pays comme la France, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et la Suède ont mis sur pied ce type d'assurance et réussissent à obtenir une réduction des prix allant de 24 % à 48 %. Cette mesure permettrait d'économiser aussi sur les crédits d'impôt accordés aux assurances privées. Selon Marc-André Gagnon et Guillaume Hébert, respectivement chercheurs à l'Université Carleton et à l'IRIS, cette mesure pourrait faire économiser tout près d'un milliard de dollars en frais de médicaments à l'ensemble des Québécois.

Afin de compenser l'impact que pourraient avoir ces mesures sur les investissements des entreprises pharmaceutiques dans le domaine de la recherche et du développement, nous appuyons la création d'un pôle public de recherche dans le domaine des médicaments. Ce pôle servirait à accroître le financement des recherches universitaires et contribuerait à la création d'une entreprise publique de développement, de mise en marché et de fabrication de médicaments.

Mesures de revenus

Mesures favorisant la justice fiscale

1 200 M\$

Ajout d'un palier d'imposition de 28 % pour les revenus de 250 000 \$ et plus

Les difficultés financières du gouvernement du Québec ne trouvent pas leurs racines que dans la crise économique. Nous avons connu une décennie de baisse d'impôts des particuliers et des entreprises. Le gouvernement du Québec se prive annuellement de près de 5 milliards de dollars en recettes selon une étude de l'IREC³. Le remplacement de l'impôt sur le revenu progressif par les taxes à la consommation et la tarification des services pénalise plus particulièrement la classe moyenne⁴ et favorise les plus nantis. Il est donc nécessaire de revenir à une imposition plus progressive.

² Marc André Gagnon et Guillaume Hébert, *Argumentaire économique pour un régime universel d'assurance-médicaments*, IRIS, CCPA, p. 33

³ IREC, 2012, Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois. Février 2012. <http://www.irec.net/index.jsp?p=35&f=917>, page 22.

⁴ IRIS, 2010, La révolution tarifaire. http://www.iris-recherche.gc.ca/publications/la_revolution_tarifaire_au_quebec

Ainsi, le SISP propose d'introduire un cinquième palier d'imposition de 28 % pour les citoyens ayant un revenu brut de 250 000 \$ et plus. Cette mesure fiscale à elle seule permettrait de générer environ 200 millions \$.

Révision des avantages fiscaux liés aux gains en capital et aux dividendes

Les gains en capital et les dividendes ne représentent *pas* une part substantielle des revenus de la classe moyenne. Par exemple, seuls 17 % de tous les gains en capital reviennent à la classe moyenne élargie (revenus de 20 000 \$ à 70 000 \$). Par ailleurs, les exemptions d'impôts liées aux gains en capital et aux dividendes profitent de manière disproportionnée aux 4,3 % de contribuables gagnant 100 000 \$ et plus : ils sont 4,3 %, et pourtant ils représentent à eux seuls 84 % et 65 % de ces dépenses fiscales.

Pour rétablir une plus grande équité fiscale entre les salariés et les bénéficiaires de revenus d'autre nature, nous croyons que le gouvernement pourrait proposer d'augmenter le taux d'inclusion des gains en capital à un niveau de 75 %. Cette mesure pourrait rapporter plus de 200 millions de dollars à la caisse commune québécoise.

Le SISP est ouvert à la proposition avancée par Yvan Allaire et Michel Nadeau, de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, qui viserait à rendre le taux d'inclusion des gains en capital inversement proportionnel à la durée de rétention des actifs⁵. En effet, les investisseurs à long terme doivent bénéficier d'une protection contre l'inflation. Par contre, les spéculateurs qui achètent et vendent des actifs sur de très courtes périodes devraient être imposés à plein régime. Le Québec doit jouer un rôle de leader sur cet enjeu et doit, entre autres à travers le Conseil de la fédération, convaincre les autres provinces de lui emboîter le pas.

Resserrement des crédits d'impôt et des subventions aux entreprises

La mesure préconisée consisterait à effectuer des études d'impact et une révision complète des divers crédits d'impôt et subventions dont se prévalent les entreprises. Cet examen nous permettrait de discerner les programmes qui apportent des résultats concrets en création d'emplois de qualité, en innovation et en protection de l'environnement. Par contre, les programmes inefficaces pourraient être révisés ou abolis. Ce travail de priorisation permettrait sans aucun doute au gouvernement de dégager des économies d'environ 500 M\$.

Nous rappelons par ailleurs qu'en 2011 au Québec, les crédits d'impôt et les congés fiscaux se sont élevés à 2,3 G\$. Ces dépenses fiscales ont augmenté dans les dernières années, puisqu'elles étaient de 1,6 G\$ en 2005. Quant aux subventions aux entreprises, elles avoisinent les 3 milliards de dollars selon les données les plus récentes. D'après l'IREC, « les entreprises québécoises ont reçu plus de 7 milliards en subventions des gouvernements en 2008. De ce montant, près de 6 milliards⁶ proviennent du gouvernement du Québec. Le Québec est la seule province à avoir retenu une telle politique de subventions aux entreprises. Les entreprises reçoivent plus de subventions qu'elles ne paient d'impôts directs⁷ ».

⁵Allaire et Nadeau, *Le Devoir*, 10 octobre 2012. <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/360987/les-gains-des-speculateurs-imposes-a-100>

⁶ Y compris les 2 G\$ qui sont accordés pour financer les services de garde en CPE, en milieu familial ou dans les garderies privées subventionnées.

⁷ <http://www.irec.net/upload/File/servicespublics260212vd.pdf>

Lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux

Revenu Québec a récupéré 2,2 G\$ en 2009-2010, 2,4 G\$ en 2010-2011 et 3 G\$ en 2011-2012, mais s'est attaqué principalement aux contribuables de petite et moyenne envergure et à l'« économie souterraine », dite « travail au noir », essentiellement dans les domaines de la construction et de la restauration. Qu'en est-il des multinationales qui utilisent les paradis fiscaux ? Bien que nous ne disposions pas d'estimation officielle du montant des pertes fiscales, nous savons que le problème est considérable. Selon Statistique Canada, les investissements directs canadiens à l'étranger dans les dix principaux paradis fiscaux se chiffraient à 170 G \$ en 2013⁸. En mars 2012, l'ancien président de l'agence Revenu Québec, Jean St-Gelais, estimait que l'évasion fiscale privait le trésor public de 3,5 G\$ par année.

Au cours de l'année 2013, plusieurs enquêtes journalistiques (émissions *Enquête, JE* ; Agence QMI) ont montré avec quelle déconcertante facilité une personne fortunée ou une multinationale peut avoir recours aux paradis fiscaux pour échapper à l'impôt. Par ailleurs, l'ampleur du problème est telle que les grands chefs d'État de la planète ne peuvent plus l'éviter. La question est aujourd'hui discutée lors de sommets politiques, comme au dernier rassemblement du G20, en Russie, où une déclaration de principes à cet égard a été signée. En 2013, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a aussi élaboré un plan d'action afin de lutter contre les paradis fiscaux et les stratégies de planification fiscale agressive, et invite les États à une meilleure collaboration avec elle à cet effet.

Malgré ces initiatives fort louables, on constate peu de changement sur le terrain, car la volonté politique et la coopération des administrations publiques demeurent insuffisantes. Le gouvernement du Québec peut agir. Nous estimons que le gouvernement pourrait doter Revenu Québec de moyens (légaux, humains et méthodologiques) afin de lutter plus efficacement contre le recours aux paradis fiscaux. Compte tenu de l'ampleur croissante du problème, le SISP estime que le Québec pourrait récupérer 300 millions de dollars.

Taxes sur les véhicules de luxe et leurs émissions de CO₂

650 M\$

Hausse à 5 % du droit d'immatriculation sur les véhicules de luxe

Une taxe générale sur les produits de luxe s'avère bien souvent inefficace. Elle est coûteuse à percevoir et trop facile à contourner : les consommatrices et les consommateurs se tournent vers le marché noir, achètent à l'étranger ou ne déclarent pas leurs achats, augmentant ainsi les besoins de surveillance de l'État. Pour éviter ce problème, nous proposons de cibler un produit qui doit être enregistré auprès de l'administration : les véhicules de luxe.

S'appuyant sur de récents travaux de recherche réalisés par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le SISP propose d'augmenter le droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules de luxe, taxe perçue chaque année lors du paiement de l'immatriculation. Nous suggérons que ce droit, actuellement fixé à 1 % de la valeur du véhicule excédant 40 000 \$, soit porté à 5 % de celle-ci. Cette mesure permettrait de générer 50 millions de dollars de recettes supplémentaires.

⁸ Canadiens pour une fiscalité équitable, [Canadian Money in Offshore Tax Havens Hits Record High](#), (mai, 2014).

Système de bonus-malus sur les émissions de carbone des véhicules

Le SISP propose également de remplacer l'actuel droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules de forte cylindrée par un système de bonus-malus sur les émissions de carbone. Pour les véhicules dont les émissions moyennes dépassent le seuil de 150 grammes de carbone par kilomètre, un droit d'immatriculation additionnel (malus) de 3 \$ s'appliquerait à chaque gramme excédentaire. Ceux dont les émissions sont inférieures à ce seuil bénéficieraient d'une réduction (bonus) du coût de leur immatriculation de 6 \$ par gramme, jusqu'à concurrence de 400 \$ (soit le coût actuel de l'immatriculation d'une voiture « normale »). Cette taxe ou cette réduction s'appliquerait chaque année. Nous estimons que cette mesure rapporterait 600 millions de dollars additionnels.

Le tableau suivant donne un exemple de l'impact global des deux taxes sur quelques véhicules sélectionnés⁹.

Marque	Modèle	Prix	TAXE DE LUXE		TAXE VERTE	TAXES TOTALES	
			À l'achat	Après 3 ans		À l'achat	Taux de taxation
Dodge	GRAND CARAVAN	23 994 \$	0 \$	0 \$	262 \$	262 \$	1,1 %
Ford	ESCAPE	27 599 \$	0 \$	0 \$	117 \$	117 \$	0,4 %
Ford	FOCUS	21 599 \$	0 \$	0 \$	-27 \$	-27 \$	-0,1 %
Ford	Série F	23 999 \$	0 \$	0 \$	421 \$	421 \$	1,8 %
GMC	YUKON	59 694 \$	985 \$	0 \$	387 \$	1371 \$	2,3 %
Honda	CIVIC	17 988 \$	0 \$	0 \$	-41 \$	-41 \$	-0,2 %
Honda	CR-V	31 188 \$	0 \$	0 \$	90 \$	90 \$	0,3 %
Hyundai	ACCENT	15 959 \$	0 \$	0 \$	-83 \$	-83 \$	-0,5 %
Hyundai	SONATA	28 799 \$	0 \$	0 \$	55 \$	55 \$	0,2 %
Jaguar	XJ	105 600 \$	3280 \$	909 \$	311 \$	3591 \$	3,4 %
Mercedes-Benz	SL	148 680 \$	5434 \$	2096 \$	442 \$	5876 \$	4,0 %
Nissan	LEAF	46 074 \$	304 \$	0 \$	-400 \$	-96 \$	-0,2 %
Porsche	CAYENNE	67 080 \$	1354 \$	0 \$	304 \$	1658 \$	2,5 %
Toyota	COROLLA	18 540 \$	0 \$	0 \$	7 \$	7 \$	0,0 %
Toyota	PRIUS PLUG-IN	42 840 \$	142 \$	0 \$	-372 \$	-230 \$	-0,5 %

Contrairement à l'approche régressive d'une hausse des taxes à la consommation, ces deux dernières propositions ont l'avantage d'être à la fois progressives et écologiques, tout en permettant de générer des revenus additionnels pour le financement des services publics. Elles visent spécifiquement les automobiles de luxe et comportent un bénéfice environnemental réel. Ces propositions apparaissent comme une solution de rechange beaucoup plus intéressante qu'une nouvelle augmentation d'un point de pourcentage de la taxe de vente du Québec.

⁹ Calculs par François Servant-Millette. Rapport de stage à la Centrale des syndicats du Québec.
http://www.lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/notes_rapports_de_recherche/Une_taxation_additionnelle_d_es_produits_de.pdf

Plan de 3,2 G\$ afin de mieux financer nos services publics	
Mesures d'économies	Sommes additionnelles
Fin de la sous-traitance	
Contrats de ressources informationnelles dans la fonction publique	235 M\$
Meilleure maîtrise des coûts liés aux médicaments	
Augmentation de la durée d'ordonnance	144 M\$
Création d'un régime universel d'assurance médicaments et centralisation des achats	1000 M\$
Total partiel	1379 M\$
Mesures de revenus	Sommes additionnelles
Mesures favorisant la justice fiscale	
Ajout d'un palier d'imposition de 28 % pour les revenus de 250 000 \$ et plus	200 M\$
Révision des avantages fiscaux liés aux gains en capital et aux dividendes	200 M\$
Resserrement des crédits d'impôt et des subventions aux entreprises	500 M\$
Lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux	300 M\$
Taxes sur les véhicules de luxe et leurs émissions de CO₂	
Hausse à 5 % du droit d'immatriculation sur les véhicules de luxe	50 M\$
Système de bonus-malus sur les émissions de carbone des véhicules	600 M\$
Total partiel	1850 M\$
TOTAL	3229 M\$



COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS

Tableau des solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses – Septembre 2014

Mesures de contrôle des dépenses (argent récupéré annuellement en millions de \$)			
Revenus fiscaux supplémentaires (argent récupéré annuellement en millions de \$)			
A. AMÉLIORER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT ET REVOIR LES DÉPENSES FISCALES DES PARTICULIERS			
1	Établir 10 paliers d'imposition (paliers <u>proposés</u>)		1 000 M\$
	15 % = 11 195 \$ à 24 999 \$	26 % = 60 000 \$ à 69 999 \$	
	16 % = 25 000 \$ à 34 999 \$	28 % = 70 000 \$ à 99 999 \$	
	18 % = 35 000 \$ à 39 999 \$	30 % = 100 000 \$ à 149 999 \$	
	20 % = 40 000 \$ à 49 999 \$	32 % = 150 000 \$ à 199 999 \$	
	24 % = 50 000 \$ à 59 999 \$	34 % = 200 000 \$ et plus	
2	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers		739 M\$
3	Diminuer le plafond des REER (de 24 270 \$ à 12 000 \$)		300 M\$
4	Réduire les crédits d'impôt pour dividendes (50 % de 360 millions \$ en 2012)		180 M\$
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés		745 M\$
B. RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LA FISCALITÉ DES PARTICULIERS ET CELLE DES ENTREPRISES			
6	Augmenter le taux provincial d'imposition des entreprises à 15 % (actuellement à 11,9 %)		1 220 M\$
7	Augmenter la contribution fiscale des institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur le capital pour les entreprises financières		600 M\$
8	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises : 8.1 Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (361 M\$); 8.2 Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dus (568 M\$); 8.3 Revoir les politiques de congés fiscaux (238 M\$).		1 167 M\$
9	Réduire les subventions aux entreprises		500 M\$
10	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (dans le respect des revendications autochtones et en tenant compte du partage des revenus avec les communautés locales) (ex. : l'industrie minière — redevances hybrides sur la valeur brute (3 à 8 %) et sur les profits (10 à 25 %))		410 M\$
C. LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LA MAUVAISE GESTION DES FONDS PUBLICS			
11	Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal		740 M\$
12	Lutter contre la corruption et la mauvaise gestion dans l'attribution des contrats gouvernementaux		600 M\$
D. MESURES DIVERSES			
13	Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé		71 M\$
14	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments		1 000 M\$
15	Utiliser le logiciel libre par l'ensemble de l'appareil gouvernemental		266 M\$
E. AUTRES SOLUTIONS FISCALES POTENTIELLES À L'ÉTUDE			
La Coalition ne dispose pas des données nécessaires pour estimer un montant d'économies lié à ces mesures.			
16	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques.		?
17	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées (30 à 40 % d'économies envisageable)		?
18	Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et les sociétés d'État (ex. : Hydro-Québec, Loto-Québec, CSST, universités, CÉGEP, hôpitaux, etc.)		?
TOTAL DE LA PROJECTION			6 581 M\$ 2 957 M\$
GRAND TOTAL (revenus fiscaux + contrôle des dépenses)			9 538 M\$